

# SOMMAIRE

## Livret apprenant

Page 2 : ..... Introduction – Lettre de Rachel Seris, Présidente de l'ARFA

Page 3 : ..... Histoire de l'ARFA

Page 4 : ..... Dispositifs

- Apprentissage
- PRFE Région Île-de-France

Page 5 : ..... Politique handicap – Contact de la Référente handicap

Page 6 : ..... Points de vigilance

- Lutte contre le harcèlement
- Sécurité en milieu professionnel
- Mixité professionnelle
- Égalité Femmes - Hommes
- FOAD

Page 7 à 8 : ..... RGPD

Page 9 à 10 : ..... Circulation – Appliquer le code de la route

Page 11 : ..... Organigramme de l'ARFA

Page 12 : ..... Contacts privilégiés – Apprentissage

Page 13 : ..... Contacts privilégiés – PRFE Région Île-de-France

Page 14 à 17 : ..... Lexique

# Introduction

Cher apprenti, cher stagiaire,

Bienvenue au sein de l'ARFA. Vous intégrez aujourd'hui une formation professionnelle en alternance. Inscrit auprès de notre organisme, vous suivrez votre parcours dans l'un de nos centres partenaires, sous le contrôle pédagogique, administratif et financier de l'ARFA.

La réussite de votre formation repose sur une coordination étroite entre vous, votre organisme de formation et votre employeur. Nos équipes sont à votre disposition, en complément de celles de votre centre, pour toute question relative à votre parcours : situation personnelle (logement, transport, handicap, rémunération...), lien avec votre employeur, aides mobilisables, etc.

L'alternance associe pratique en entreprise et enseignements théoriques. Dans le cadre de votre activité en entreprise, vous relevez des lois, règlements et de la convention collective applicables à tous les salariés, sous réserve des spécificités de votre formation. Vous disposez ainsi de droits et de devoirs vis-à-vis de chacun des acteurs de votre parcours.

En formation théorique, financée selon les cas par l'OPCO de votre entreprise, le CNFPT, la Ville de Paris, la Région Île-de-France ou un autre organisme public, vous vous engagez à :

- Respecter les règlements intérieurs de l'entreprise et du centre de formation ;
- Accomplir les tâches et travaux demandés ;
- Suivre les enseignements selon le rythme d'alternance fixé ;
- Faire preuve d'assiduité et de ponctualité.

Nous vous souhaitons pleine réussite dans votre formation et dans la construction de votre projet professionnel.

Bien cordialement,

Rachel Seris  
Présidente



Créée en 1994, l'ARFA (Association Régionale pour la Formation d'Animateurs) est une association loi 1901 née de la volonté conjointe des services de l'État, de la Région Île-de-France et d'une dizaine d'organisations issues du sport et de l'éducation populaire.

## Une mission fondatrice

Son projet associatif, toujours d'actualité, se résume en une phrase : **L'Éducation, la Formation et un Métier pour tous.**

Dès l'origine, ses fondateurs souhaitent favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes grâce au développement de la formation initiale en alternance, notamment par l'apprentissage.

## Un champ d'action qui s'élargit

L'objet principal de l'ARFA est la formation et le développement des emplois professionnels dans les métiers du sport, de l'animation et des loisirs en Île-de-France.

Au fil des années, ses interventions se sont élargies aux secteurs du travail social, du tourisme, de l'administratif et du numérique, répondant ainsi à l'évolution des besoins économiques et sociétaux.

## Un réseau structurant en Île-de-France

En 30 ans, l'ARFA est devenue un acteur régional de référence :

- CFA "hors les murs" historique de la région francilienne ;
- Premier CFA créé en France pour les métiers du sport et de l'animation ;
- Mandataire de marchés publics pour la formation des demandeurs d'emploi ;
- Tête de réseau fédérant des organismes de formation reconnus, qui partagent des valeurs d'éducation populaire.

## Un engagement chiffré

- Plus de 50 sites de formation répartis sur l'ensemble du territoire francilien ;
- Des entrées en formation tout au long de l'année ;
- Des formations diplômantes jusqu'au niveau 6, reconnues par les branches professionnelles, les ministères ou la Fédération Française d'Équitation ;
- Une progression de 300 à 1 500 apprenants par an en trois décennies.

## Une pédagogie de l'alternance

Tous les parcours proposés reposent sur une immersion en milieu professionnel. L'alternance, véritable cœur de la démarche, vise à renforcer l'employabilité et à favoriser la qualification des Franciliens.

## Un avenir fidèle à ses valeurs

Aujourd'hui comme hier, l'ARFA poursuit son engagement : accompagner chaque apprenant dans son projet professionnel ou sa reconversion, avant, pendant et après la formation, tout en s'appuyant sur son réseau de partenaires partageant les mêmes valeurs d'éducation populaire, socle de ses orientations futures.

# Dispositifs

## Apprentissage ou PRFE Région Île-de-France

### Apprentissage



Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail, à durée limitée (CDL) ou indéterminée (CDI), conclu entre un employeur et un apprenti. Il permet d'alterner périodes en entreprise, sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage, et en centre de formation d'apprentis (CFA), pour une durée de 6 mois à 3 ans selon le diplôme visé.

### Droits et devoirs

L'apprenti est un salarié à part entière. Le temps passé en centre de formation est inclus dans le temps de travail. Il s'engage à :

- Réaliser les missions confiées par l'employeur et le maître d'apprentissage ;
- Suivre les cours en centre de formation ;
- Se présenter aux épreuves du diplôme.

### Financement

La formation n'est pas directement facturée à l'entreprise. Elle est financée par l'OPCO (opérateur de compétences) de l'entreprise – ou, pour la fonction publique, par le CNFPT ou la Ville de Paris.

À titre indicatif, un BPJEPS coûte en moyenne plus de 7 000 € par an hors apprentissage.

### PRFE Région Île-de-France



Le Programme régional de formation vers l'emploi (PRFE) est financé par la Région Île-de-France et l'Union européenne (Fonds social européen Plus – FSE+). Il s'adresse aux demandeurs d'emploi et aux publics éloignés du marché du travail, afin de favoriser l'acquisition de compétences métiers et le retour à l'emploi.

### Assiduité

Les parcours se déroulent en alternance entre centre de formation et entreprise.

L'assiduité est obligatoire et doit être justifiée via le logiciel SoWeSign. Ces relevés de présence, contrôlés chaque mois, conditionnent la prise en charge financière par la Région.

### Financement

La formation est entièrement financée pour les personnes éligibles, principalement les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.

# Politique handicap

Soucieuse de se conformer aux exigences de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, l'ARFA a mis en place une politique d'accueil et d'accessibilité votée à l'unanimité en Conseil d'administration.

## Objectifs

- Garantir l'accès aux formations professionnelles dans un environnement handi-accueillant ;
- Prendre en compte les spécificités de chaque apprenant depuis l'accueil jusqu'à la sortie de formation ;
- Faciliter la réussite de nos apprenants en situation de handicap.

## Engagements concrets vers l'inclusion

- Responsabilités de l'ARFA et de ses organismes de formation partenaires ;
- Formation du personnel pour accompagner efficacement les personnes en situation de handicap ;
- Analyse des besoins et co-construction des moyens de compensation ;
- Mise en place d'une communication accessible et efficace ;
- Amélioration continue.

## La référente handicap apporte un accompagnement approprié aux personnes en situation de handicap.

Elle accueille les apprenants en situation de handicap et les accompagne sur leur lieu d'emploi pendant toute la durée de la formation. Elle les aide à sécuriser leur parcours de formation et travaille en lien avec les formateurs, éducateurs, maîtres d'apprentissage, tuteurs, structures médico-sociales...

L'accompagnement se fait de manière strictement confidentielle et l'ensemble des données sont sécurisées sur un serveur dédié accessible uniquement à la référente handicap et au directeur de l'ARFA.

## À l'ARFA, votre référente handicap est Sonia Hubin.

Vous pouvez la rencontrer sur rendez-vous à l'ARFA au 4 rue de la Prévoyance – 75019 Paris. Vous pouvez également la contacter par mail à [shubin@arfa-idf.asso.fr](mailto:shubin@arfa-idf.asso.fr) ou par téléphone au 01 42 45 92 29.

Elle travaille de manière coordonnée avec les référents et/ou les correspondants handicap de tous les organismes de formation partenaires de l'ARFA.

Avec l'ensemble de ses partenaires, l'ARFA œuvre pour permettre à tout un chacun et quelle que soit sa situation de suivre sa formation dans des conditions identiques.



## ARFA

# Points de vigilance

Il est primordial d'accorder une attention particulière aux cinq thèmes ci-dessous. Ils sont présentés en détail lors de la réunion de rentrée ou d'information animée par l'ARFA. Ils constituent le socle d'un environnement d'apprentissage sain, sécurisé et respectueux, en centre de formation comme en entreprise.

## Lutte contre le harcèlement

Le harcèlement, qu'il soit verbal, physique ou psychologique, est interdit par la loi, même en l'absence de lien hiérarchique.

En cas de situation de harcèlement, vous bénéficiez d'une protection légale et pouvez alerter l'ARFA ou votre organisme de formation pour être accompagné dans vos démarches.

## Sécurité en milieu professionnel

L'employeur a l'obligation d'assurer la santé et la sécurité de tous.

Les risques professionnels sont recensés dans le document unique d'évaluation des risques (DUERP).

Chaque salarié ou apprenant doit respecter les consignes de sécurité et signaler toute situation à risque.

## Mixité

La mixité professionnelle garantit à toutes et tous un accès équitable à l'emploi et à l'évolution de carrière.

L'ARFA et ses partenaires s'engagent à promouvoir un environnement inclusif et respectueux.

## Égalité

L'égalité femmes-hommes améliore la qualité de vie au travail, stimule l'innovation et renforce la performance des organisations.

L'ARFA veille à ce que ce principe soit appliqué dans toutes ses formations et auprès de ses partenaires.

## FOAD

Dans le cadre d'une formation ouverte et à distance, l'organisme de formation assure l'assistance technique et pédagogique nécessaire.

L'apprenant doit, de son côté, participer activement et respecter les consignes de connexion et de remise des travaux.

### Protection de vos données personnelles : ce que prévoit le RGPD

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) encadre la collecte et l'utilisation de vos informations personnelles au sein de l'Union européenne.

Il vous garantit plusieurs droits essentiels :

- Accès et rectification : demander la consultation ou la correction de vos données ;
- Opposition : refuser certains traitements (prospection, par exemple) ;
- Effacement (« droit à l'oubli ») : obtenir la suppression de vos données lorsque la loi le permet ;
- Portabilité : récupérer vos données pour les transmettre à un autre organisme.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) de la structure concernée ou la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

### Qu'entend-on par « données personnelles » ?

Il s'agit de toute information permettant de vous identifier directement ou indirectement :

- Vos noms, prénoms, adresses, coordonnées bancaires lors d'achats en ligne ;
- Vos photos publiées sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, X/Twitter, WhatsApp, LinkedIn, TikTok, YouTube, Threads, Twitch...) ;
- Vos données de santé ;
- Les données de localisation enregistrées lors de vos déplacements.

**À noter** : les enceintes connectées (Google Nest, Apple HomePod, Amazon Echo, etc.) conservent les requêtes vocales qui leur sont adressées.

La CNIL recommande de couper leur micro, via le bouton prévu à cet effet, lorsque vous ne les utilisez pas.

### Bonnes pratiques pour protéger vos données

Selon les conseils de la CNIL :

- Réfléchissez avant de publier : ne divulguez pas d'informations personnelles ou de photos sensibles ;
- Utilisez un pseudonyme lorsque c'est possible ;
- Sauvegardez régulièrement vos données sur un support externe (disque dur, cloud sécurisé) ;
- Mettez à jour vos systèmes (ordinateur, tablette, mobile, objets connectés) et votre antivirus ;
- Verrouillez vos appareils avec des mots de passe robustes et, si possible, activez la double authentification (2FA) ;
- Créez plusieurs adresses électroniques : professionnelle, personnelle, achats en ligne ;
- Paramétrez soigneusement vos comptes de réseaux sociaux et limitez l'accès à vos contacts de confiance ;
- Faites régulièrement le ménage dans l'historique de navigation et acceptez les cookies uniquement sur des sites sûrs ;
- Contrôlez les autorisations des applications installées sur votre smartphone ;



- Soyez vigilant avec le Wi-Fi public, qui peut être peu sécurisé : évitez d'y transmettre des informations sensibles.

## Un mot de passe robuste

Si l'authentification repose uniquement sur un mot de passe, il est recommandé qu'il contienne au moins 12 caractères combinant :

- Majuscules et minuscules,
- Chiffres,
- Caractères spéciaux.

Pour le mémoriser facilement, vous pouvez :

- Ne conserver que les premières lettres d'une phrase ;
- Mettre une majuscule pour chaque nom ;
- Garder des signes de ponctuation ;
- Transformer certains mots en chiffres (ex. « Un » → « 1 ») ;
- Utiliser la phonétique (ex. « acheté » → « ht »).

**Exemple :** Selon bison futé, un apprenant averti en vaut deux ! = Sbfé,1@Aev2!

## En cas de problème

- Contactez la CNIL pour faire valoir vos droits ou signaler un incident ;
- Portez plainte auprès des autorités en cas d'usurpation d'identité ;
- Signalez les contenus illicites sur la plateforme gouvernementale PHAROS ([www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr)) ;
- Vérifiez régulièrement vos comptes bancaires pour repérer toute opération suspecte ;
- Changez immédiatement vos mots de passe, y compris ceux de vos messageries.

## Glossaire du hacker

- Ransomware ou Cheval de Troie : programme malveillant qui chiffre vos données ou bloque votre système pour exiger une rançon (ex. Locky, WannaCry).
- Logiciel espion (spyware) : application qui transmet vos données sans votre accord pour un usage commercial ou frauduleux.
- Hameçonnage (phishing) : technique de tromperie (faux sites, e-mails, SMS) visant à obtenir vos identifiants ou coordonnées bancaires.
- Spam (courrier indésirable) : messages non sollicités, souvent publicitaires, envoyés massivement par des « spammeurs ».
- Attaque de l'homme du milieu (Man-in-the-Middle) : interception du trafic entre deux appareils (par exemple sur un Wi-Fi public) permettant au pirate de consulter ou modifier les échanges.

# Circulation

## Appliquer le code de la route

Que vous soyez à pieds, en vélo, en skate, en roller, en trottinette, en gyroroues, en hoverboard, en deux-roues motorisées, en voiture... le mode de déplacement peut entraîner des incivilités, des conflits et/ou des accidents entre usagers.



### Quelques bonnes pratiques à suivre pour une meilleure cohabitation

- Être attentif aux autres  
 À vélo, en voiture, en trottinette, à moto... ne pas conduire avec des écouteurs, ni en téléphonant. Tous les changements de direction sont signalés pour ne surprendre personne.
- Rouler et traverser où cela est permis  
 À vélo ou en trottinette à moteur, n'utiliser que sur les aménagements cyclables ou la chaussée.  
 À pied, emprunter les traversées piétonnes et rester sur les trottoirs (sauf dans les aires piétonnes et les zones de rencontre).
- Respecter les limitations de vitesse et les feux rouges  
 Vélo, moto, voiture, ..., ne sont pas des véhicules prioritaires.  
 Les cyclistes sont autorisés à franchir certains feux rouges qui comportent un petit panneau triangulaire indiquant par une flèche la direction autorisée à prendre. Les piétons restent toutefois prioritaires.
- S'équiper pour se protéger, voir et être vu  
 Pour rouler en sécurité, un bon équipement est indispensable (gants, casque, ...) pour se protéger et se rendre bien visible des autres (éclairage, dispositifs réfléchissants, ...).
- Maîtriser les passages piétons  
 À vélo, en voiture, en trottinette... il faut céder le passage aux piétons qui s'engagent sur la chaussée ou qui manifestent l'intention de le faire.  
 À pied, il est important de signaler aux véhicules son intention de traverser et de ne s'engager que si la visibilité est suffisante.
- S'assurer de rester visible  
 Les conducteurs de poids lourds, cars et bus ne voient pas toujours tout ce qui se passe autour d'eux, il se peut que l'on se trouve dans leur angle mort. Il ne faut pas remonter la file par la droite et ne pas chercher à dépasser un camion qui manœuvre. Si on peut voir les yeux du conducteur, il peut nous voir aussi.

**Le code de la route s'applique à tous et je le respecte !**

**ARFA**

**CFA des métiers du Sport et de l'Animation // Association Régionale pour la Formation d'Animateurs**

29, rue David d'Angers - 75019 Paris | 01 42 45 92 30 | contact@arfa-idf.asso.fr | www.arfa-idf.asso.fr

Association Loi 1901 | Siret n°399 109 248 00035 | NDA n°11753012675 | APE n°85.32Z



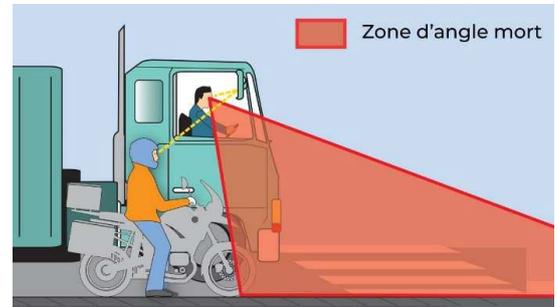
## 3 bonnes pratiques pour déjouer les pièges de l'angle mort et anticiper les dangers

Dans un véhicule, le conducteur dispose de différents champs de vision. En théorie, tout ce qu'il y a autour du véhicule est visible sans tourner la tête. Mais, en pratique, la somme des champs de vision du conducteur est très réduite, et certaines zones sont invisibles : ce sont des angles morts.

### 1. Gardez le contact visuel

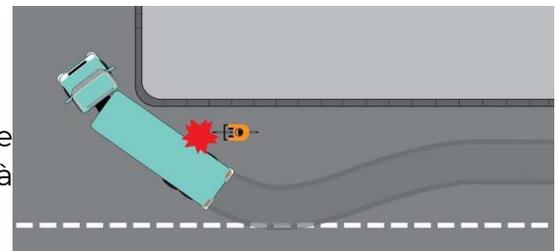
Si on peut voir les yeux du chauffeur dans son rétroviseur, il peut également nous voir.

Ne jamais s'arrêter sous les rétroviseurs d'un camion ou d'un bus, ni rester à leur hauteur.



### 2. Ne pas doubler un camion par la droite

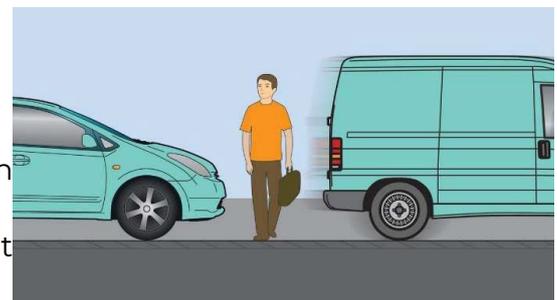
Pour le doubler par la gauche, il est nécessaire de s'assurer que le camion ne tourne pas également à gauche.



### 3. Faire attention aux véhicules qui reculent

En reculant, les véhicules peuvent ne pas voir un piéton.

Les camionnettes ont un angle mort plus important que les voitures.



## Quelques sanctions encourues en cas de non-respect du code de la route

- Quelques sanctions en véhicule motorisée : *amende forfaitaire et points retirés*
  - Conduire avec des écouteurs : 135€ et 3 points
  - Griller un feu rouge ou emprunter un sens interdit : 135€ et 4 points
  - Clignotant oublié : 35€ et 3 points
- Quelques sanctions à vélo ou en engin de déplacement électrique : *amende forfaitaire*
  - Circuler sur le trottoir en agglomération : 135€
  - Tenir en main son téléphone ou porter des écouteurs : 135€
  - Rouler en sens interdit, non-respect du feu rouge ou d'un stop : 135€
  - Défaut d'éclairage : 11€
  - Avoir un passager sur son vélo sans siège fixé au véhicule : 35€

## Pour en savoir plus

- Consulter le site de la [Sécurité Routière](#) qui contient des informations et des bons conseils ;
- Réviser gratuitement le code de la route avec [En Voiture Simone !](#) ;
- Télécharger l'application SOS Autoroute disponible sous IOS et Android.



# Organigramme

Conseil d'administration & Bureau



**Benoît Cayron-Renaux**  
Directeur  
Référént qualité

**Joëlle Andrianarijaona**  
*Up to change*  
Référént qualité – EXT



## Développement

## Formation

## Finances

**Niels Guttermann**

Responsable développement et digitalisation  
Référént mobilité européenne et internationale



**Sonia Hubin**

Coordinatrice administrative  
Référént handicap



**Philippe Atitche**

Comptable



**Elina Calvarin**

Chargée de projet



**Rosine Kouakou**

Chargée administrative



**Mawa Coulibaly**

Chargée administrative et financière



**Mirana Ratovo**

*Up to change*  
Gestion des TEP - EXT



**Nadine Somé**

Chargée administrative



**Stéphane Mandret**

*La souris verte*  
Référént FOAD - EXT



# Contacts privilégiés | Apprentissage

**Entrée générique**

[formation@arfa-idf.asso.fr](mailto:formation@arfa-idf.asso.fr)



**Rosine Kouakou**

[rkouakou@arfa-idf.asso.fr](mailto:rkouakou@arfa-idf.asso.fr) | 01 85 73 52 33



**Nadine Somé**

[nsome@arfa-idf.asso.fr](mailto:nsome@arfa-idf.asso.fr) | 01 85 73 52 35



**Sonia Hubin**

**Handicap et émargements**

[shubin@arfa-idf.asso.fr](mailto:shubin@arfa-idf.asso.fr) | 01 42 45 92 29



**Elina Calvarin**

**ARA, 1er équipement et Rencontres**

[ecalvarin@arfa-idf.asso.fr](mailto:ecalvarin@arfa-idf.asso.fr) | 01 42 45 92 32



**Niels Guttermann**

**FOAD, Mobilité européenne et internationale**

[nguttermann@arfa-idf.asso.fr](mailto:nguttermann@arfa-idf.asso.fr) | 01 42 45 92 33

[www.arfa-idf.asso.fr](http://www.arfa-idf.asso.fr)





# Contacts privilégiés | PRFE Région Île-de-France

## Entrée générique

[formation@arfa-idf.asso.fr](mailto:formation@arfa-idf.asso.fr)



**Mawa Coulibaly**

**Référente PRFE Région Île-de-France**

[mcoulibaly@arfa-idf.asso.fr](mailto:mcoulibaly@arfa-idf.asso.fr) | 01 42 45 92 27



**Sonia Hubin**

**Référente handicap**

**Rémunération & Gratuité transport**

[shubin@arfa-idf.asso.fr](mailto:shubin@arfa-idf.asso.fr) | 01 42 45 92 29

# Lexique

<b>AAH</b>	Allocation aux adultes handicapés
<b>AFC</b>	Action de formation conventionnée par France Travail
<b>AFEST</b>	Action de formation en situation de travail
<b>AG</b>	Assemblée générale
<b>AGEFIPH</b>	Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
<b>ANAF</b>	Association nationale des apprentis de France
<b>AnS</b>	Agence nationale du Sport
<b>AQ</b>	Accès à la qualification
<b>ARE</b>	Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi
<b>AREF</b>	Allocation de retour à l'emploi formation
<b>ARFA</b>	Association Régionale pour la Formation d'Animateurs
<b>ASP</b>	Agence de services et de paiement
<b>ASS</b>	Allocation de solidarité spécifique
<b>BPJEPS</b>	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
<b>CA</b>	Contrat d'apprentissage
<b>CAF</b>	Caisse d'allocations familiales
<b>CBC</b>	Congé de bilan de compétences
<b>CC</b>	Certificat complémentaire
<b>CDD</b>	Contrat à durée déterminée
<b>CDI</b>	Contrat à durée indéterminée

## ARFA



<b>CDOS</b>	Comité Départemental Olympique et Sportif
<b>CERFA</b>	Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs
<b>CFA</b>	Centre de formation d'apprentis
<b>CIO</b>	Comité International Olympique
<b>Cnajep</b>	Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation Populaire
<b>CNFPT</b>	Centre national de la fonction publique territoriale
<b>CNI</b>	Carte nationale d'identité
<b>CNIL</b>	Commission nationale de l'informatique et des libertés
<b>CNOSF</b>	Comité National Olympique et Sportif Français
<b>CPJEPS</b>	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ( <i>remplace le BAPAAT</i> )
<b>CPNE</b>	Commission paritaire nationale emploi
<b>CPNE-FP</b>	Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle
<b>CPSF</b>	Comité Paralympique et Sportif Français
<b>CQP</b>	Certificat de qualification professionnelle
<b>CREPS</b>	Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive
<b>CRESS</b>	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
<b>CROS</b>	Comité Régional Olympique et Sportif
<b>CTOS</b>	Comité Territorial Olympique et Sportif
<b>DE</b>	Diplôme d'État Demandeur d'emploi (France Travail)
<b>DEJEPS</b>	Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
<b>DESJEPS</b>	Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
<b>DRAJES</b>	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ( <i>remplace la DRJSCS</i> )



<b>DRIETS</b>	Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ( <i>remplace la DIRECCTE</i> )
<b>EA</b>	Entreprises adaptées ( <i>anciennement « ateliers protégés »</i> )
<b>ERP</b>	Établissement recevant du public
<b>Ésat</b>	Établissement et service d'aide par le travail
<b>FF</b>	Fédération Française
<b>Fiphfp</b>	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
<b>FNADIR</b>	Fédération NAtionale des DIRecteurs de Centres de Formation d'Apprentis
<b>FNCFASAT</b>	Fédération nationale des CFA - Sport Animation Tourisme
<b>FOAD</b>	Formation ouverte et à distance
<b>FONJEP</b>	Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
<b>FSE+</b>	Fonds social européen plus
<b>IJS</b>	Inspecteur de la jeunesse et des sports
<b>INSEP</b>	Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance
<b>IPC</b>	Comité International Paralympique
<b>JOP</b>	Jeux Olympiques et Paralympiques (JO et JP)
<b>MDPH</b>	Maison départementale des personnes handicapées
<b>OF</b>	Organisme de formation
<b>Ofpra</b>	Office français de protection des réfugiés et apatrides
<b>OPCO</b>	Opérateurs de Compétences
<b>OPH</b>	Offices publics de l'habitat ( <i>remplace les OPAC</i> )
<b>PIF</b>	Tous dispositifs : Protocole individuel de formation AFC France Travail : Plan individuel de formation
<b>POEC</b>	Préparation opérationnelle à l'emploi collective



<b>PRFE</b>	Programme régional de formation vers l'emploi
<b>PSH</b>	Personne en situation de handicap
<b>Qualiopi®</b>	Marque de certification qualité des prestataires d'actions de formation
<b>RFF ou R2F</b>	Rémunération de fin de formation
<b>RFFT</b>	Rémunération des formations de France Travail
<b>RGPD</b>	Règlementation générale sur la protection des données
<b>RNCP</b>	Répertoire national des certifications professionnelles
<b>RNQ</b>	Référentiel national qualité
<b>RQTH</b>	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
<b>RS ou RSCH</b>	Répertoire spécifique des certifications et habilitations
<b>RSI</b>	Demande d'admission au bénéfice des rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle
<b>RSA</b>	Revenu de solidarité active
<b>SDJES</b>	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports <i>(remplace la DDCS)</i>
<b>TEP</b>	Tests d'exigences préalables
<b>TFP</b>	Titre à finalité professionnelle
<b>TP</b>	Titre professionnel
<b>UFA</b>	Unité de formation pour apprentis
<b>VAE</b>	Validation des acquis de l'expérience
<b>VAP</b>	Validation des acquis professionnels